



Litige suite a l'achat d'un vehicule

Par **septicile**, le **31/03/2013** à **19:16**

Bonjour,
Voilà je vous explique mon cas:

J'ai acheté un véhicule il y a un mois que j'ai gardé trois jours seulement.
Pour payer le véhicule j'ai fait un chèque mais je me suis trompée de chèque
Quelques jours plus tard je contacte le vendeur du véhicule que je me suis trompé de chèque
et que j'ai rencontré pendant ces trois jours quelques problèmes sur le véhicule
Je lui parle des problèmes il n'a tout cela je commence à lui parler d'expertise et là il panique et
me propose d'annuler la vente.
il me demande également de rendre tous les papiers et ne me rend pas le chèque.

A

Mon problème aujourd'hui c'est qu'il m'accuse d'avoir abîmé son véhicule et me demande de
payer une facture il n'y a pas eu d'expertise.

Si je ne paie pas elle ne me rend pas mon chèque.

Et du coup aujourd'hui je suis fiché banque de France.

Je ne sais plus quoi faire.

Si vous avez des pistes merci de m'éclairer

Cordialement

Par **chaber**, le **01/04/2013** à **10:18**

bonjour

lors d'une vente entre particuliers, la preuve des vices cachés incombe à l'acquéreur par

expertise contradictoire et de préférence judiciaire

Si les faits sont avérés et que le juge annule la vente, vous devez restituer le véhicule tel que vous l'avez reçu et le vendeur doit vous rembourser, et il peut éventuellement être condamné à versement d'indemnité selon l'art 700.

Il faut que vous voyez au mieux votre intérêt et surtout la plus rapide solution pour votre problème bancaire.

Si vous êtes titulaire d'une protection juridique il est nécessaire de vous en rapprocher